

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

Réunion du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à Huriel sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Président.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEROUX F., ARROYO O., CHEMINET JL., LECLERC C., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A.,

Pouvoirs : Mme GOMES I. donne pouvoir à M. ARROYO O. ; M. CHARRET T. donne pouvoir à M. LECLERC C.,

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoir : 2

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Elie CHABROL, élu d'Huriel.

Avis sur le projet agrivoltaïque du Mortaret à Courçais et Chazemais

La Communauté de communes du Pays d'Huriel est appelée à émettre un avis sur le projet agrivoltaïque du Mortaret porté par VALECO sur les communes de Courçais et Chazemais. Le projet concerne quatre exploitations agricoles et représente une puissance installée de 55,69 MWc, pour une production annuelle estimée à 65,85 GWh.

La surface clôturée représente 83,65 hectares, dont 24,15 hectares correspondant à l'emprise des panneaux projetés au sol.

Il est notamment pris acte des avis exprimés par les communes concernées ainsi que des éléments portés à la connaissance du Conseil communautaire au cours des échanges.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire 1 voix pour (M. COFFIN), 4 abstentions (M. DESMARETZ, Mme PIERREL, M. DUMONTET et Mme VERMEZ), 25 voix contre :

- ✓ émet un avis défavorable au projet agrivoltaïque du Mortaret sur les communes de Courçais et Chazemais ;
- ✓ autorise le Président à transmettre cet avis aux services compétents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 28 septembre 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

